

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE du 30 OCTOBRE 2008

L'an deux mille huit, le jeudi trente octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à MONTAUT, sous la présidence de Mr Jean-Pierre DALM.

Délégués Titulaires Présents : MM. Pruet Marcel, Cazaux Francis, Saint-Florin Monique, Laporte Jean-Louis, Lacouture Roselyne, Cazadiou André, Bancons Benoît, Ducamp Yves, Lafenêtre Jean-Alix, Cazenave Jean-Louis, Boisseau-Deschouarts Claude, Langlade Yves, Suppi Patrice, Dehez Jean-Jacques, Sourbié Pierre, Dalm Jean-Pierre, Gomez Régine, Lafargue André, Ducos Arlette, Lailheugue Jean-Marc, Francez Marguerite, Fauthoux Michel, Darzacq Sylvie, Harambat Alain, Deyres Christian.

Délégués Titulaires Absents : MM. Clavé Jean-Marie, Ithurralde Pierre-Noël, Da-Ré André.

Délégués Suppléants Présents : M. Cazenave Jean-Luc

Secrétaire de séance : M. Yves Ducamp

Date de la convocation : 23 octobre 2008.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant une procuration : 0

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 26

Aucunes remarques concernant le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 16 juillet 2008, qui est approuvé à l'unanimité.

Mme Claude BOISSEAU-DESCHOUARTS, Maire de Montaut, est heureuse d'accueillir la Communauté de Communes du Cap de Gascogne sur la Commune de Montaut et fait remarquer qu'il s'agit à priori d'une première. Elle profite, ensuite, de l'occasion pour signaler que cette salle de spectacle récemment réhabilitée, doit vivre, pour cela elle est à disposition des associations ou organismes qui le désirent.

*** Intervention de Renaud LAGRAVE -Directeur de l'A.L.P.I.-**

En préambule, il présente l'A.L.P.I. (Agence Landaise Pour l'Informatique) qui est un syndicat mixte départemental, associant des communes, des EPCI, le SDIS, le SYDEC, ...

L'ALPI compte environ 30 personnes réparties dans les 6 services suivants :

- Landespublic.org
- Formations informatiques. L'ALPI est un organisme de formation agréé
- Maintenance informatique
- Assistance logiciels
- Internet : création de site
- Administration électronique : plateforme de dématérialisation des marchés publics, plateforme de dématérialisation des actes administratifs, archivage électronique.

L'ALPI a également une mission d'animation des A.M.I. (Atelier Multiservices Informatiques) situés sur le Département des Landes.

Prochainement, l'ALPI va développer un réseau de visioconférence. Ce service permettra par exemple de faire intervenir par l'image et le son une personne située sur Paris alors que la réunion se tient sur Saint-Sever.

Ce dispositif limitera les déplacements à une époque où les préoccupations sur le développement durable prennent de l'importance.

Ce service a aussi pour vocation de réduire les coûts financiers liés aux déplacements.

Voici quelques unes des thématiques qui peuvent servir de support à l'utilisation de ce réseau :

- La formation des étudiants à distance.
- La culture dans le cadre de cycles de conférences par exemple avec des universités, ...
- L'économie, pour répondre aux besoins des entreprises.
- Les services publics, réunion par exemple de secrétaires de mairie, ...

Ce projet de visioconférence est le premier déposé à l'échelon départemental. Son coût est d'environ 400 000 €.

Actuellement, l'ALPI est au stade du choix du titulaire qui installera l'ensemble des équipements techniques sur le département : caméras, ...

Ce dispositif est à la disposition de la Communauté de communes.

La seule contrainte pour la Communauté sera d'intégrer ce dispositif dans les murs de l'AMI ou dans un proche environnement. Il faudra cependant réfléchir à la question du débit garanti.

Le matériel sera transportable sur le territoire de la Communauté à la seule condition qu'existe une connexion haut-débit minimale.

L'utilisation pour la Communauté d'un tel service est gratuite.

* Présentation de Mr François KERHARO, chargé de promotion du territoire

Présent depuis le 1^{er} septembre 2008, il a pour mission la promotion du territoire, qui passe par la communication notamment sur chacune des compétences de la Communauté. Une grosse partie du travail concerne le Tourisme avec des actions de promotions qui devront se situer au niveau départemental, national voire international.

Premières actions : refonte de la charte graphique ; du site internet (plan et contenus) ; du journal communautaire : révision de sa fréquence, de son format dans un style plus « magazine ».

IL profite de cette intervention pour renouveler sa demande d'informations, d'actualités en provenance des communes pour alimenter le journal communautaire.

Les autres objectifs poursuivis sont d'attirer des gens sur le territoire, de développer les relations presse, ...

Madame Claude BOISSEAU-DESCHOUARTS relate l'éloignement des habitants vis-à-vis de la Communauté. Elle estime qu'il faut travailler à ce rapprochement, que le journal peut être utile en ce sens.

Monsieur Jean-Alix LAFENETRE, 1^{er} Vice-Président, en charges des finances pense qu'il faut faire attention de ne pas vider de leurs substances les journaux communaux.

Monsieur KERHARO indique que c'est l'information de niveau communautaire qui est demandée et non pas celle qui concerne la commune seule.

Il précise que l'objectif est de sortir au printemps l'ensemble de la communication de la Communauté à travers différents supports.

* Adoption du Règlement Intérieur de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne

Vu les dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes du Cap de Gascogne compte une commune membre de plus de 3 500 habitants,

Monsieur Le Président rappelle qu'il appartient à la Communauté de Communes d'adopter, dans les six mois qui suivent son installation, son Règlement Intérieur.

Mr Le Président soumet à délibération de l'Assemblée, la version du Règlement Intérieur validée par le Bureau Communautaire dans sa séance du 2 octobre 2008.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de Règlement Intérieur de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne, annexé à la présente délibération.

*** Etude de Programmation pour la réalisation d'une salle de sports et de spectacles**

Débat :

Mr Jean-Pierre DALM, Président, tout en présentant le projet, précise que la Commune de Saint-Sever est déjà propriétaire du terrain où s'implanterait la salle.

Mr Jean-Alix LAFENETRE fait observer que la Communauté n'a pas la capacité financière pour porter seule un tel projet, qu'il faudra donc des partenaires à l'image du Département des Landes.

Mr Jean-Pierre DALM ajoute que l'étude a pour but de définir ce qui pourra être réalisé ou non.

Délibération :

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne permettant la "participation financière au soutien d'activités culturelles, sportives, de loisirs, qui présentent un intérêt général pour la Communauté de communes (musées, clubs, associations, ...)".

Mr Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Cap de Gascogne accompagne depuis 2 saisons financièrement la progression sportive de l'équipe féminine de Basket Landes, qui vient d'accéder cette saison à l'élite. Actuellement, les matchs à domicile ont lieu sur Saint-Sever, salle Laloubère d'une capacité de 1 000 places. Il devient nécessaire d'envisager la construction d'une nouvelle salle d'une capacité plus importante qui soit également fonctionnelle pour le déroulement de spectacles autres que sportifs.

Ce projet est envisagé en partenariat avec le Conseil Général des Landes. Il a été proposé lors de réunions préparatoires que la Communauté de communes réalise et finance une étude de programmation d'une telle salle : aide à la décision pour le choix du type de salle et réalisation du cahier des charges précis du projet de salle retenu.

Plusieurs cabinets ont été consultés sur la base de leurs références en la matière. Trois ont été retenus pour faire une proposition d'honoraires et c'est le cabinet PILATE MENIGHETTI qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un coût de 9 825.00 € H.T..

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE du lancement de cette étude pour un coût de 9 825.00 € H.T..

PREVOIT d'inscrire au Budget Principal 2008 les crédits nécessaires.

AUTORISE Monsieur Le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, avec le cabinet PILATE MENIGHETTI qui présente, après mise en concurrence, l'offre économiquement la plus avantageuse.

*** Zone d'Activités Economiques d'Escalès**

Résiliation de l'interdiction d'exercer relative à l'activité de hard-discount

Vu l'acte de vente en date du 14 octobre 2006 entre la société DISTRAL et la Communauté de Communes du Cap de Gascogne, stipulant l'interdiction d'exercer relative à l'activité de hard-discount pendant une durée de trente ans sur l'ensemble du lotissement Zone d'Activités d'Escalès,

Considérant que le groupe CARREFOUR avait un intérêt à implanter un hard-discount sur la Zone d'Activités Economiques d'Escalès, lors de la signature de l'acte de vente du 14 octobre 2006,

Considérant le changement de stratégie du groupe CARREFOUR et sa proposition de renoncer à l'interdiction d'exercer,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes, de l'installation d'un hard-discount sur la Zone d'Activités Economiques d'Escalès,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer l'acte de résiliation de l'interdiction d'exercer relative à l'activité de hard-discount.

* **Zone d'Activités Economiques d'Escalès**

Vente d'un terrain viabilisé à la société CERDI (LIDL)

ou à toute personne ou société s'y substituant

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne dans le domaine du développement économique et de l'aménagement de l'espace communautaire,

Vu le certificat d'achèvement des travaux en date du 8 janvier 2007, autorisant la vente des terrains du lotissement "Zone d'activité d'Escalès",

Considérant l'avis de France Domaine, en date du 9 juin 2008, estimant le prix de cession au m² à 28 € hors taxes,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- la cession du **lot n° 16**, section AO n° 112 d'une superficie de 55 a 91 ca,
- à la société CERDI ou à toute personne ou société s'y substituant,
- au prix de **28.00 € H.T. le m²**,
- le prix de vente du terrain est donc de **156 548 Euros Hors Taxes**.

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout document afférent à cette vente.

Le paiement sera effectué à la signature de l'acte.

* **Budget Principal Année 2008 -Décision Modificative n° 1-**

Mr Le Président propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Section d'Investissement

Dépenses

Opération n° 54 : Acquisition Matériels Divers

2183 /020	Matériel de Bureau et Informatique	+ 1 500.00 €
2188 /020	Autres Immobilisations Corporelles	- 1 500.00 €

Opération n° 57 : Matériel de Voirie

21578 /821	Matériel et Outillage Techniques	+ 12 140.00 €
------------	----------------------------------	---------------

Opération n° 72 : Voirie 2008

2315 /020	Instal., matériel et outillage techniques	+ 2 500.00 €
20413 /90	Subv. d'équipements versées au Départ.	- 12 140.00 €

Opérations Patrimoniales -041-

4571 /822	Rattachement Frais Annonce Voirie 2007	+ 900.00 €
2188-69 /020	Rattachement Frais Etude Signalétique	+ 25 620.00 €
2188-70 /020	Rattachement Frais Etude BIL	+ 180.00 €
		+ 29 200.00 €

Recettes

Opérations d'ordre de transfert entre section -040-

280413 /90	Subv. d'équipements aux Départements	+ 5 000.00 €
280414 /90	Subv. d'équipements aux Communes	- 2 500.00 €

Opérations Patrimoniales -041-

2031 /822	Transfert Frais Etude	+ 25 800.00 €
2033 /822	Transfert Frais Annonce Voirie 2007	+ 900.00 €
		+ 29 200.00 €

Section de Fonctionnement

Dépenses

6288 /020	Autres services extérieurs	- 2 500.00 €
65736 /020	Subventions de fonctionnement versées aux établissements et services rattachés	- 520 000.00 €
65737 /020	Subventions de fonctionnement versées aux autres établissements publics locaux	+ 520 000.00 €

Opérations d'ordre de transferts entre sections -042-
 6812 /90 Dotations aux amortissements des charges + 2 500.00 €
 de fonctionnement à répartir

+ 0.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ADOpte la décision modificative ci-dessus.

*** Budget Annexe Z.A.E. Escalès Année 2008 -Décision Modificative n° 1-**

Débat :

Mr Jean-Alix LAFENETRE rappelle que quelques lots sont encore à vendre. Des rentrées financières sont attendues dans les prochaines semaines. Au final, la subvention apportée par la Communauté de communes pour la création de cette zone d'activités et pour permettre l'implantation de commerces sera d'environ 300 000 €.

Délibération :

Mr Le Président propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

<u>Compte</u>	<u>Libellés</u>	<u>Budget 2008</u>	<u>DM n° 1</u>	<u>Total</u>
Dépenses de Fonctionnement				
023	Virement à la section d'investissement	1 837 760.00	-750 720.00	1 087 040.00
Recettes de Fonctionnement				
7015 /90	Ventes de terrains aménagés	910 380.00	-750 720.00	159 660.00
Recettes d'Investissement				
16412 /90	Emprunts	285 720.00	750 720.00	1 036 440.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 837 760.00	-750 720.00	1 087 040.00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ADOpte la décision modificative ci-dessus.

*** SIETOM de Chalosse -Modification de l'élection des Délégués Communautaires pour la Commune de Saint-Sever-**

Vu dispositions de l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux Syndicats mixtes fermés,

Vu les statuts du SIETOM de Chalosse, syndicat mixte fermé,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne concernant la compétence "Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés",

Vu la délibération du 25 avril 2008 relative à l'élection des délégués communautaires au SIETOM de Chalosse,

Mr Le Président propose de procéder à la réélection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour la Commune de Saint-Sever qui siégeront au Comité Syndical du SIETOM de Chalosse.

L'élection s'est déroulée à bulletin secret.
Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Communes	Candidats		Nbre de Conseillers présents	Nbre de bulletins dans l'urne	Nbre de bulletins blancs	Nbre de bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nbre de voix
SAINT-SEVER	Titulaire	Mr Michel FAUTHOUX	26	26	0	0	26	14	26
	Suppléant	Mr Jean-Pierre DALM	26	26	0	0	26	14	26

Pour la Commune de Saint-Sever,
- Mr Michel FAUTHOUX est élu Délégué Titulaire,
- Mr Jean-Pierre DALM est élu Délégué Suppléant,
au 1^{er} tour de scrutin, pour siéger au Comité Syndical du SIETOM de Chalosse.

*** Ordre de Mission Permanent -Remboursement des frais de déplacement-
Agent chargé de la promotion du territoire**

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques et les taux des indemnités de mission (repas et nuitée) et ses actualisations,

Monsieur Le Président propose d'attribuer un ordre de mission permanent à l'agent chargé de la promotion du territoire de la Communauté de Communes du Cap de Gascogne, pour les déplacements temporaires liés aux besoins de service et de les indemniser sur la base des frais réels au vu d'un état des frais de déplacements mensuels.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCORDE à l'agent chargé de la promotion du territoire, un Ordre de Mission Permanent pour les déplacements liés à l'activité professionnelle.

*** Information sur la Décision prise, le 24 octobre 2008, par Mr Le Président, relative à l'acquisition de Panneaux de Signalisation de Police et de Direction**

Un programme d'achat de panneaux de signalisation de police et de direction, élaboré par la Commission Voirie en concertation avec les 15 Communes, a été adressé à quatre fournisseurs.

Les quatre entreprises contactées ont proposé une offre :

- CHELLE Signalisation
- SIGNATURE S.A.
- LACROIX Signalisation
- S.E.S. Signalisation

L'offre de l'entreprise S.E.S. Signalisation s'avère la plus avantageuse économiquement.

Monsieur Le Président,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise S.E.S. Signalisation pour l'achat de panneaux de signalisation de police et de direction, pour un coût de 11 511.00 € TTC.

*** Questions diverses**

Mr Yves DUCAMP, Vice-Président en charge de l'action sociale, fait un point de l'actualité du C.I.A.S..

Il présente l'avancée du projet de réhabilitation - extension du logement foyer (EHPAD) qui prévoit une augmentation de 24 lits dont 10 en direction de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. La démarche administrative suit son cours (projet architectural, projet de vie, ...) et doit se concrétiser par la pose de la première pierre en juin 2010.

Il aborde ensuite les difficultés du Centre de Loisirs, victime de son succès. En effet, Il devient fréquent de refuser l'entrée à des enfants faute de places disponibles. Une

réflexion sur l'extension et la réhabilitation des locaux est à mener ainsi que sur la dimension financière d'un tel projet : coût pour la collectivité, ...

Mr Jean-Jacques DEHEZ, Vice-Président en charge de la voirie, fait part de l'avancée des dossiers : préparation du marché des travaux 2009 avec la réfection de la bande de roulement et le curage des fossés.

La commande 2008 de panneaux de signalisation de police et de direction est en cours et la livraison doit suivre.

A partir de 2009, il rappelle qu'un marché à bons de commande sera passé pour l'achat des panneaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire,

Y. DUCAMP

Le Président,

JP. DALM

Les Membres,